Le Petit Moulinois

Bulletin municipal

Janvier 2022 – n° 21

Le Moulinet sur Solin

Direction de la publication : Christiane Lafaye, Mairie, 1 rue de Langesse – 45290 Le Moulinet sur Solin
Equipe de rédaction et éditorial : Catherine Chaintreuil et Annie-Claude Ducommun
Impression : Imprimerie du Giennois, Z.I. avenue des Montoires – 45500 Gien

LE MOT DU MAIRE

Chère Madame, Cher Monsieur,
Cher(e) administré(e),

En ce début d'année 2022, je tiens à féliciter chaleureusement et remercier très sincèrement toutes les personnes qui œuvrent tout au long de l'année pour que notre commune soit belle, que les habitants s'y sentent bien et que les gens de passage souhaitent s'y arrêter.

Tout d'abord merci à Philippe DESORMAIS et Christiane ERCEAU pour le fleurissement de la commune. Tous les deux ont eu à cœur d'embellir le village, ce qui a permis au jury départemental de remarquer notre village lors de son passage en juillet dernier et de nous décerner le prix « Cœur de village fleuri ». Un grand merci à tous les deux.

Je félicite également Maria DE MAGALHAES notre secrétaire de mairie, pour son professionnalisme, son dynamisme, qui œuvre pour la bonne marche de la commune. Merci pour sa patience.

Je félicite mes collègues de la commission Cimetière pour la qualité de la rédaction du règlement du cimetière et la commission Communication pour l'élaboration de ce bulletin municipal numéro 21. Vous y trouverez toutes les informations importantes sur la vie du village. Merci à toutes les deux pour le temps passé, les échanges et les réunions.

Je remercie l'ensemble des conseillers municipaux sans lesquels les projets communaux ne pourraient aboutir ; le conseil municipal s'est réuni huit fois cette année ; vous pouvez retrouver les comptes rendus sur le site internet de la CDCG (Communauté des Communes Giennoises) www.legiennois.fr.

Je remercie aussi très sincèrement l'équipe de l'AFLCE « Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide » qui reste mobilisée et qui, entre deux interdictions, a organisé le premier marché gourmand d'automne qui fut un très grand succès. Un public est venu nombreux et les exposants étaient enchantés.

En 2022, plusieurs projets devraient se réaliser :

- *L'achat d'un défibrillateur qui sera installé sur la façade de la mairie.*
- *L'achat de la propriété sise au 1 rue de Varennes dont la signature de l'acte devrait avoir lieu en janvier.*
- *La réfection de la toiture de l'ancien préau prévue en février/mars.*
- *L'installation de deux tables de pique-nique, l'une place de la mairie et l'autre chemin de la plaine, prévues pour le premier semestre 2022.*
- *Le chemin piétonnier afin de sécuriser le virage du pont du Solin prévu premier semestre 2022.*
- *La modernisation de l'éclairage public pour les rues hors du bourg en 2022.*

D'autres projets sont à l'étude, la création d'un local d'archives communales et la réfection du local associatif sous l'ancien préau.

La voierie : le programme pluriannuel d'investissement a été acté à la commission voierie. La route du Bouloy a été réparée en partie ; en 2023 ce sera la réfection du trottoir côté droit à l'angle de la rue de Varennes et en 2025 la rue du Logeau. La commission souligne que la priorité a été donnée aux axes dangereux.

Je terminerai ce propos en vous souhaitant, au nom du conseil municipal et de moi-même, une excellente année 2022, de la joie, du bonheur et une très bonne santé pour vous et vos familles.

Excellente année 2022 à tous ! Faites attention à vos proches et à tous ceux que vous aimez !

Le Maire,

Christiane LAFAYE

CONSEIL MUNICIPAL 2021

Notre conseil municipal est constitué de 11 conseillers :

Christiane LAFAYE, Maire

Gaël SAVROT, 1er adjoint

Yannick ERCEAU, 2ème adjoint

et

Catherine CHAINTREUIL

Kevin DUBOS

Annie-Claude DUCOMMUN

Claude GAUME

Nicolas MARQUIZEAUX

Julien PICARD

Daniela PROFIT

Jean-Mary RAGU

Votre Mairie est ouverte le Mardi de 14h à 17h et le Jeudi de 17h à 19h.

Si vous désirez rencontrer le Maire ou un de ses adjoints,

n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès de votre Mairie au **02 38 96 10 10**
ou par e-mail **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**

Notre site internet : www.legiennois.fr ➔ rubrique Le Moulinet sur Solin

ETAT CIVIL 2020

Décès :

M. Pierre CANAULT, Mme Marie-France MARECHE et leur fille Florence.
Après avoir tenu le stand de Noël de l'UNICEF à Parly II le 28 décembre 2020, la famille Canault a été testée positive au COVID. Florence Canault est décédée le 6 janvier 2021, Pierre Canault le 1er février 2021 et Marie-France Marêché le 15 février 2021 à l'hôpital de Versailles. Marie-France Marêché était la nièce de Melle Suzanne Marêché, institutrice et secrétaire de Mairie au Moulinet pendant quelques années à partir de 1939 jusqu'en 1956.

Mariage :

Julien PICARD et Vanida PHOMACHAN, le 2 octobre 2021

Naissances :

Léo PICARD, né le 30 octobre 2021, fils de Julien et Vanida PICARD.

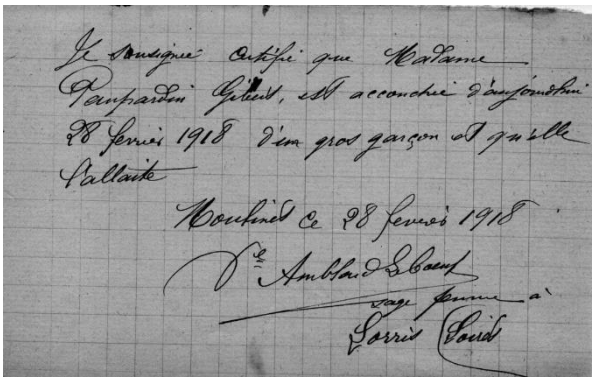

Autre temps (1918) … autre Faire Part retrouvé dans les archives municipales !

« Je soussigné certifie que Madame Poupardin est accouchée d'aujourd'hui 28 février 1918 d'un gros garçon et qu'elle l'allaite. Moulinet le 28 février 1918 ……. sage-femme à Lorris Loiret. »

Nouveaux habitants au Moulinet sur Solin – bienvenue à :

- M. Bruno VILCOQUE, Le Petit Ricot
- Mme Julie CLAVIER, 3 rue du Solin
- M. Adrien MASSON, Le Petit Porneau
- Mme Béatrice LIROT, 3 rue du Logeau
- Mme Charlène FOUCAUD et M. Yann LE NAON, 2 rue du Bouloy.

Et cela fait un siècle …

Le 23 mars 2021, notre doyenne Madame Paulette CHESTIER fêtait ses 100 ans entourée de sa famille. Nous lui souhaitons de garder sa belle santé, ainsi que son sourire et sa bonne humeur !

A cette occasion, notre Maire, Christiane Lafaye, lui a remis un bouquet de fleurs au nom de tous les moulinois.

« Devenir centenaire, c'est devenir un être éternel qui aspire au respect, à l'estime et à l'admiration ». Bravo Paulette !

Décoration de Noël sur les fenêtres de la Mairie

LES MANIFESTATIONS durant l'année 2021

En raison des obligations sanitaires et exceptionnellement, le **Déjeuner des anciens** a été remplacé par la distribution d'un colis destiné aux personnes âgées de plus de 70 ans, habitant sur la commune. Ce colis a été remis entre le 28 et 29 décembre et correspondait à un repas de fête.

Cérémonie du 8 mai 1945 :

Malgré les mesures sanitaires strictes, la municipalité a tenue à commémorer cette cérémonie qui a eu lieu en comité restreint.

Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie du souvenir de l'Armistice du 11 novembre a pu se dérouler avec plusieurs habitants du Moulinet, tout en respectant les règles sanitaires en vigueur. Cette cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur.

EVENEMENT EXCEPTIONNEL !

PARIS-CHALETTE-VIERZON – Samedi 25 septembre – Course Cycliste Elite Open 1ère et 2ème catégorie.

Les organisateurs de la course ont souhaité traverser notre village pour le plus grand plaisir des moulinois le matin du 25 septembre. Les coureurs arrivaient de Varennes, traversaient le bourg par la rue du Solin, puis rue du Bouloy.

Une équipe moulinoise a épaulé l'organisation de la traversée de notre village, dans la bonne humeur !

1er marché d'automne de produits gourmands – samedi 6 novembre dans les jardins de la Mairie

15 stands présentaient sur le marché des produits de producteurs de la région : du foie gras, des huîtres, des produits du miel, des terrines, de la farine, des pâtes, du fromage de brebis, des poulets, pigeons, pâtisseries, sorbets, confitures… Le public fut nombreux au rendez-vous de cet événement. Ce fut un beau succès !

Le prochain rendez-vous sera le Dimanche 6 novembre 2022.

* * * *

Des nouvelles de nos artistes moulinois

Distinction pour Michel Ledamoisel

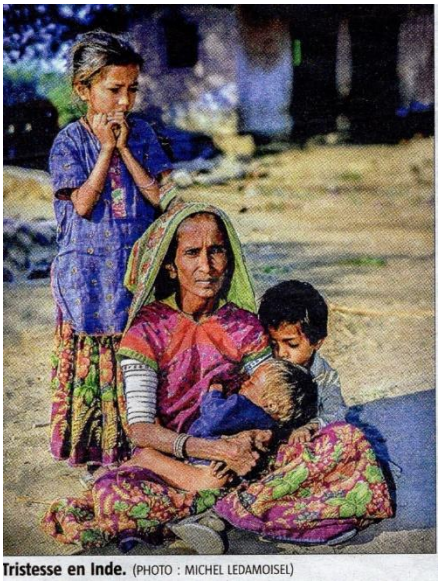

Tristesse en Inde. (PHOTO : MICHEL LEDAMOISEL)

Michel Ledamoisel passionné par la photo, a déjà obtenu de nombreux prix en France et à l'étranger, prouvant, s'il est nécessaire, qu'il est un artiste exigeant et compétent. Il est besogneux et minutieux, ne laissant pas de place à l'approximation ou à l'amateurisme.

Depuis 25 ans au Club de photo de Montargis, il fait partie de l'Association « *Images sans frontière* » permettant des échanges photographiques au-delà des frontières. Michel est bien connu dans le monde de la photo.

Il vient de recevoir la prestigieuse distinction de « ***Maître de la Fédération photographique de France*** ».

Bravo Michel !

Michel et Françoise Ledamoisel voyagent beaucoup : le Kenya, l'Indonésie, la Chine… mais aussi en France. C'est ainsi que ces voyages inspirent le couple d'artiste : l'un pour la photo, l'autre pour la peinture.

Cette année, Françoise absente pour les journées « Portes ouvertes des ateliers d'artistes », auxquelles elle ne manque jamais de participer dans sa maison du Moulinet, a exposé durant 15 jours dans la Galerie « *Partage* » à Gien.

Le talent de Françoise n'est plus à prouver. Ses premières amours : les fleurs sont toujours aussi belles, les paysages exotiques animés et colorés, les gallinacés ont fait des petits… Les poules et coqs sont criants de vérité et cette année, les marines sont plus représentées . On croit entendre le mouvement des vagues, de même que le clapot dans la quiétude des ports de la Charente aux heures où tout est tranquille.

Merci Françoise, merci Michel, le Moulinet est très fier de compter parmi ses administrés des artistes de talent !

Neige en février 2021

LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2022

- Samedi 15 janvier : Vœux du Maire à 17 h dans la salle de la Mairie *(annulés)*.
- Samedi 29 janvier : Repas des ainés de la commune.
- Samedi 5 mars : Assemblée Générale Statutaire de l'Association des Fêtes du Moulinet (AFLCE).
- Samedi 2 avril : Concert Coco Briaval dans l'église du Moulinet.
- Dimanche 10 avril : 1er tour des élections présidentielles.
- Dimanche 17 avril : Chasse aux œufs pour les enfants du Moulinet.
- Samedi 24 avril : 2ème tour des élections présidentielles.
- Dimanche 8 mai : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.
- Samedi 14 mai : Fête des voisins dans la salle de la Mairie.
- Dimanche 12 juin : 1er tour des élections législatives.
- Dimanche 19 juin : 2ème tour des élections législatives.
- Samedi 25 juin : Repas champêtre à midi dans les jardins de la Mairie.
- Samedi 30 juillet et Dimanche 31 juillet : Comice Agricole du Giennois.
- Dimanche 4 Septembre : Randonnée pédestre.
- Dimanche 6 novembre matin : 2ème Marché d'Automne de produits gourmands.
- Vendredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.
- Samedi 10 décembre : Noël au Moulinet.

Bien entendu, toutes ces manifestations sont soumises aux impératifs des obligations sanitaires dues à la pandémie de la Covid. Nous vous informerons en fonction de nos connaissances.

Collecte des encombrants par le SMICTOM sur notre commune :

Vendredi 17 juin 2022

Inscriptions obligatoires auparavant en Mairie avant le Jeudi 9 juin 2022

au 02 38 96 10 10 durant les heures d'ouverture du secrétariat

ou à : mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr

⇨ Le **SMICTOM** propose aux habitants d'acquérir un **composteur gratuitement**. Ne jetez plus vos déchets organiques à la poubelle, valorisez-les en compostant ! Créez votre propre compost (substitut équivalent au terreau) gratuitement !

⇨ Le SMICTOM met à disposition des composteurs en plastique recyclé (1 composteur par foyer uniquement) :

* 300 L (pour un foyer de 1 à 3 personnes)
* 600 L (pour un foyer de 4 personnes ou plus).

Contact : au 02 38 05 06 75 ou par mail compostage@smictom-gien.com

… et à propos des poubelles.

Depuis quelques mois, vous avez pu remarquer que la zone des containers de tris sélectifs bénéficiait d'un environnement arboré. Ces quelques arbustes qui entourent ces containers sont destinés à former une haie, afin d'enjoliver cet espace.

La municipalité compte sur le civisme de chacun pour respecter cet endroit et ne pas déposer des objets inappropriés de manière sauvage !!!

Rappel : la **déchèterie la plus proche est**

Nogent sur Vernisson – ZA Près la Forêt – tél. 06 32 81 38 08

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Le samedi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile.

CONSIGNES DE **TRI** dans les containers à votre disposition et situés Chemin du Poirier à l'Oignon :

Container Bleu : Tous les papiers se trient. Journaux, magazines, prospectus, catalogues … en vrac sans leur film plastique.

Container Jaune : Tous les emballages se trient. Emballages plastiques, briques alimentaires, boites métalliques, pots de yaourt… en vrac et vides.

Container vert : Bouteilles, bocaux, pots en verre. En vrac et vides, sans bouchon, ni capsule, ni couvercle.

Le **Smictom** est heureux de vous annoncer sa nouvelle collaboration avec l'application PanneauPocket. Ce système d'alertes vous permettra de recevoir des rappels et des informations essentielles sur la gestion des déchets via votre smartphone

SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2020/2021

A la rentrée de Septembre 2020, 3 élèves ont été scolarisés en primaire, 2 enfants en maternelle et 3 enfants sur une période incomplète à l'école de Varennes-Changy pour un coût total de 7 586 €. De plus, 2 enfants ont été scolarisés à la maternelle de Villemandeur pour un montant de 2 710 €.

LE BUDGET 2021

fonctionnement : comptes arrêtés au 29 décembre 2021

Recettes :	**125 878 € dont**	**Dépenses :**	**87 392 € dont**
Impôts fonciers et locaux	69 575 €	Frais de personnel	50 965 €
Taxe sur les pylônes électriques	20 874 €	Charges élus	13 415 €
Taxes additionnelles mutations	17 155 €	Participation aux écoles	12 532 €
Dotations forfaitaires	8 817 €	Transfert de charges CDCG	2 928 €
Loyer	4 074 €	Assurances	2 259 €
Dotation solidarité rurale (DSR)	5 383 €	Fêtes et cérémonies	248 €
		FPIC Fonds de péréquation intercommunal et communal	3 198 €
		Matériel roulant	1 847 €

investissement :

Recettes :	**3 185 €**	**Dépenses :**	**8 572 €**
FCTVA	173 €	Déshumidificateurs et écran	2 831 €
Taxes locales d'aménagement	2 135 €	Ségilog (logiciel Comptabilité)	810 €
Subvention déshumidificateurs	877 €	Emprunt	1 733 €
		Réseau ENEDIS	3 198 €

Subventions reçues grâce au Département :

La commune a acheté 3 déshumidificateurs pour entretenir l'église. Le montant de cet achat est de 1 097,50 € H.T. Le Département a versé une subvention de 911 € pour cette acquisition.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'EAU

MONTEREAU – LE MOULINET s/SOLIN (SIAEP)

Le syndicat des Eaux est constitué d'un conseil dont les membres sont :

Commune de Montereau :

Président : Jean DEBOUZY

Délégués titulaires : Hervé PLESSIS – Michel BERDAH

Délégués suppléants : Francis D'HUSLT

Commune du Moulinet sur Solin :

Vice-Présidente : Christiane LAFAYE

Délégués titulaires : Yannick ERCEAU – Annie-Claude DUCOMMUN

Délégué suppléant : Catherine CHAINTREUIL

* * *

Tarification du m3 d'eau du 1/9/2021 au 31/8/2022 = 0.87 €

Location compteur pour 1 an : 65 €

Résultats financiers au 31 décembre 2020 :

- Excédent antérieur reporté = 143 245.97 €
- Excédent au 31.12.2020 = 6 198.68 €
- Solde disponible = 149 444.65 €
- Affectation de l'excédent reporté = 149 444.65 €

Budget primitif 2021 :

- Recettes et dépenses de fonctionnement : 270 348.26 €
- Recettes et dépenses d'investissement : 115 857.34 €

Nombre d'abonnés au Moulinet sur Solin : 92

Le SIAEP a signé un contrat avec la société Véolia qui intervient sur toute fuite ou dépannage dans les 4 heures jour et nuit.

ALERTE !! Des travaux importants auront lieu en mai/juin sur le château d'eau qui engendreront une coupure d'eau pendant toute une journée. Tous les habitants du Moulinet sur Solin seront prévenus 10 à 15 jours avant la date précise de cette coupure d'eau par un message dans chaque boîte aux lettres et par PanneauPocket.

EPAGE

(Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Suite aux multiples lois sur l'environnement, la loi du 1er janvier 2018 attribue de nouvelles compétences aux communautés de communes : le **Gemapi (**Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Pour ce faire il a été créé un programme de concertation, afin de définir des stratégies entre l'Etat et les collectivités territoriales, pour mettre en œuvre la prévention des inondations : **le PAPI.**

Un **PAPI (**Programme d'Action de Prévention des Inondations) permet de mettre en place la politique de prévention des risques d'inondations à l'échelon national. Un Papi a 7 axes d'intervention qui sont déclinés en plusieurs actions.

L'Epage est un syndicat mixte, délimité par un périmètre géographique d'intervention à l'échelle d'un bassin versant ou d'un fleuve.

L'EPAGE du bassin du Loing, créé en 2019 regroupe 269 communes de l'Yonne, du Loiret et de la Seine-et-Marne, soit trois régions : Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire et Ile-de-France, dans lesquelles sont définis les actions prioritaires et les moyens financiers à mettre en œuvre.

Le Moulinet sur Solin dépend du Comité de bassin du Loing.

Compte tenu de la superficie du territoire du Bassin du Loing et de la spécificité de chaque masse d'eau, le Comité du bassin du Loing a créé 14 comités de bassin, dont le **Comité du bassin du Solin.**

Une des actions a consisté dans les **travaux de restauration des berges du Solin.**

Les travaux commencés en 2020 sur Montereau et le Moulinet sur Solin s'étendaient sur 9 km du cours d'eau. Les travaux ont débuté à « la Brenaudière » (Le Moulinet) et se sont terminés au « Moulin de Foulon » (Montereau). Il s'agissait d'abattre les arbres morts ou dépéris, d'élaguer les branches basses, de débroussailler, d'enlèvements d'embâcles, de déchets etc…

Un seul propriétaire n'a pas donné son accord pour les travaux. C'est le dernier secteur traité en linéaire. Désormais l'EPAGE rappellera aux propriétaires riverains leurs obligations. Ils seront susceptibles d'être verbalisés.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise APAGEH pour un montant de 15 700 € TTC.

Restauration des berges du Solin à Le Moulinet-sur-Solin et Montereau

ACTIONS COMMUNALES

Réfection du bâtiment communal (ancien préau de l'école) :

La municipalité a le projet de refaire la toiture de ce bâtiment (situé derrière la Mairie) qui est en très mauvais état actuellement. Une subvention départementale et régionale a été demandée afin de couvrir la grande majorité des travaux. Ces travaux sont prévus en 2022. La subvention départementale a été accordée.

Achat du terrain rue de Varennes :

A la suite du décès de M. Canault et de Mme Marêché, la famille héritière a proposé à notre commune d'acquérir la propriété située au cœur de notre village, constituée d'un terrain boisé de 2 hectares et d'une petite maison d'habitation. Lors du conseil municipal du 24 juin 2021, le Conseil a validé cette acquisition qui se fera courant 2022.

Cette acquisition est un projet qui permettra aux habitants du Moulinet de disposer d'un espace ludique, boisé et d'envisager d'autres activités de plein air.

Fibre Optique :

Le raccordement de la fibre optique dans le bourg est en cours.

Chemin piétonnier :

Notre commune a réalisé, il y a quelques années, une opération « Cœur de Village » en aménageant les trottoirs de sa rue principale (rue du Solin). Le projet devrait se prolonger sur les parties herbeuses (non viabilisées) du bourg et créer un accès pietons au niveau du pont du Solin, permettant ainsi aux enfants du village de rejoindre l'arrêt de bus scolaire en toute sécurité. Ces travaux seront réalisés en 2022 par la Communauté des Communes Giennoises (CDCG).

Eclairage public :

En 2022, il est prévu de poursuivre le changement de lampe à led sur les anciens lampadaires situés dans la rue du Logeau, Chemin du Poirier à l'Oignon, rue du Vieux Château et rue du Bouloy. Ces travaux seront effectués par la commune avec l'aide de subventions départementales.

Réfections des routes :

Au cours de l'année 2021, a été effectué la réfection partielle de la route du Bouloy, ainsi que de la rue du Logeau et du Chemin de Saint-Eloi. Ces travaux ont été financés par la CDCG pour un montant de 16 000 €.

La suite de la réfection de la rue du Logeau est prévue en 2023 par la CDCG.

Règlement du cimetière communal :

Un nouveau règlement a été établi et validé par le Préfet pour réglementer toutes interventions dans le cimetière du Moulinet sur Solin. Il permettra, entre autre, de réaménager et sécuriser les espaces sépulturales.

Nous vous rappelons **qu'aucune transformation, modification, intervention ne peut être effectuée sans en avoir informé la mairie par écrit.**

Le règlement est consultable en mairie et sur le site internet de la commune,

www.legiennois.fr ➔ rubrique Le Moulinet sur Solin

La commune a entamé une procédure de relevage des tombes en janvier 2021. Cette procédure se poursuit. Il faut s'adresser à la Mairie pour toute information.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES …

ENEDIS : Rappel des gestes de sécurité

En cas d'incidents sur le réseau électrique, quelques consignes à respecter :

- Ne jamais toucher des fils tombés à terre,
- Signaler à ENEDIS toute anomalie constatée
- Ne jamais toucher à un objet en contact d'une autre ligne électrique,
- Respecter les zones de danger balisées.
- Signaler toutes situations dangereuses (24h/24h et 7j/7j) **au 09 726 750 + n° du département**.

URBANISME :

Déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne avec **GNAU** (Guichet Numérique Des Autorisations d'Urbanisme), ce sera bientôt possible !

Vous projetez de construire un abri de jardin, une maison, une piscine, de remplacer vos fenêtres et volets, d'édifier une clôture … A compter du 1er janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi ELAN, le dépôt de votre dossier d'autorisation d'urbanisme se fera par voie électronique sur le Guichet Numérique **(GNAU**) que votre commune met en place.

Bien que le dépôt sous format papier de votre dossier soit toujours possible, un téléservice gratuit vous permettra de déposer votre dossier, depuis chez vous, à tout moment, à partir du lien ci-dessous avec lequel vous accéderez au suivi de son instruction en temps réel, vous évitant ainsi des déplacements en mairie, des contraintes d'horaires, et des photocopies.

https://gnau25.operis.fr/giennoises/gnau/#/

La Dématérialisation Pour Tous, Guichet Accessible 7j/7j Et 24h/24h.

Rappel : Portage de repas à domicile

Les bénéficiaires doivent s'inscrire auprès de leur mairie dans la commune de leur domicile. A la suite de cette inscription, la commune :

- Informe l'ESAT afin de commander les repas et prévoir la facturation.
- Transmet par mail la fiche d'inscription au Pôle Social afin d'organiser la livraison.

Pour tous renseignements concernant le service du portage des repas à domicile, le Pôle Social se tient à votre disposition :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h (permanence téléphonique de 12h à 13h).
- Au Pôle Sociale Docteur Pierre Charles, 10 rue des Tulipes à Gien
  Tél. 02 38 05 16 50 – servicesalapopulation@cc-giennoises.fr
- Ou à la Mairie du Moulinet sur Solin aux heures d'ouverture du Secrétariat.

Influenza Aviaire - Mesures de préventions vis-à-vis de l'Influenza aviaire

Ce virus qui touche les volailles est malheureusement toujours d'actualité (cf. Le Petit Moulinois n°20). Le Ministère de l'agriculture demande à tous les propriétaires de volailles de les déclarer et impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées. Pour les élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours), cela implique la mise en confinement des volailles ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages. Merci de vous adresser à la Mairie.

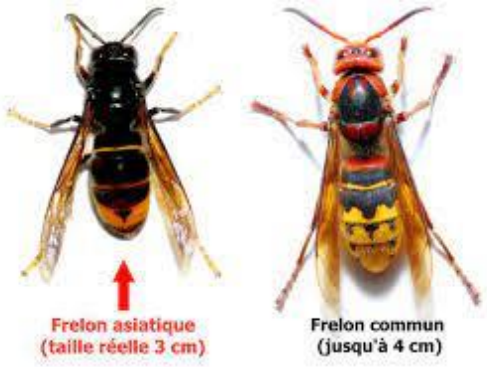

Le frelon asiatique (ou frelon à pattes jaunes) : Le frelon asiatique seul est peu virulent, mais il faut être très vigilant à proximité d'un nid. Ce frelon n'est pas plus agressif que notre frelon européen (ou frelon commun), mais comme tous les hyménoptères (guêpes, abeilles, …), la piqûre est très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique. Dans le cas d'une réaction prononcée, il faut consulter d'urgence un médecin.

Que faire si on pense être en présence d'un nid de frelon asiatique ?

- **Prévenir la mairie** ou la communauté des communes en précisant la localisation du nid.

- **Vérifier** qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques. L'identification du frelon ou nid doit être assurée par une personne compétente : technicien à partir de photos ou agent de commune formé à la connaissance du frelon.

- **Pour votre sécurité et pour éviter les risques de recolonisation, ne détruisez pas un nid vous-même !!!**

- Il est **fortement conseillé de faire détruire** les nids habités (actifs) par un applicateur hygiéniste. La **FREDON Centre Val de Loire** met à votre disposition **une liste** de désinsectiseurs qui s'engagent à respecter une charte de bonnes pratiques. Cette charte a pour objectif de lier l'efficacité de la destruction de manière à détruire totalement la colonie avec un meilleur respect environnemental. Cette liste est disponible sur son site internet : www.fredon-centre.com

FREDON
Centre - Val de Loire
Végétal et Environnement

Bibliothèque de Les Choux :

La Bibliothèque est ouverte aux habitants de Les Choux, Langesse et Le Moulinet. L'entrée est gratuite. Elle est ouverte tous les jeudis de 14h30 à 16h30, 14 Route de Dampierre.

PanneauPocket : Rappel

Outil informatique d'informations précieuses et d'alertes, utilisé par notre mairie, à télécharger gratuitement.

N'hésitez pas à venir à la Mairie qui vous aidera à télécharger cette application.

AGé-CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées.

L'association Agé CLIC a pour mission d'aider les personnes âgées, de les informer, de les conseiller et d'évaluer les besoins, ainsi que de les orienter vers les partenaires compétents, d'organiser et de coordonner les actions (conférences, forums, ateliers…) sur le territoire.

Ces actions ont pour objet d'informer le public sur les différents dispositifs d'aide existants sur la région, permettant ainsi de **prévenir la perte d'autonomie, de favoriser le maintien à domicile ou** de communiquer **sur les structures d'hébergement.**

Du fait des exigences et des précautions d'hygiène et de sécurité liées au COVID 19, il est conseillé de prendre rendez-vous au 02 38 38 37 51 ou clicdugiennois@wanadoo.fr

Décoration florale de Noël devant la Mairie.

INFORMATIONS GENDARMERIE

Pendant vos vacances, n'hésitez pas à signaler à la Gendarmerie que vous quittez votre domicile afin de bénéficier d'une surveillance grâce au ***dispositif tranquillité vacances*** auprès de www.gendarmerie.interieur.gouv.fr . La Gendarmerie, une fois alertée, veille sur votre logement pendant votre absence.

Voici quelques recommandations en cas d'absence :

- Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.
- Fermez vos portes, fenêtres et volets.
- Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.
- Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs.
- Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la Gendarmerie.
- Placez vos objets de valeur en lieu sûr.
- En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17.

Et régulièrement :

- Même dans la journée, fermez tous vos accès de vos habitations et dépendances à clé (encore trop de faits constatés correspondent à des vols dans des locaux d'habitation sans effraction et de ce fait non indemnisés par les assureurs).
- Soyez méfiant sur les vendeurs de calendriers (comme chaque année).
- Sur internet, soyez également méfiant et prudent pour tous vos achats… n'allez que sur des sites connus et sécurisés. Au moindre doute, ne finalisez pas vos achats.
- Prenez soin de vos aînés et faites remonter toutes problématiques à vos élus et/ou à l'unité de Gendarmerie. Nous vous rappelons que la Gendarmerie est en contact régulier avec vos élus et que nous travaillons ensemble.

Les températures chutent … La nuit arrive plus tôt … Les feuilles rendent la route glissante …Les brumes et brouillards masquent les dangers …

Pour que la route soit plus sûre et que tout le monde arrive à bon port :

- Vérifier l'état de l'éclairage sur votre voiture.
- Contrôler l'état de vos pneus et leur pression.
- Adapter votre vitesse aux conditions climatiques.

INFORMATIONS SUR …

C.D.C.G.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

Gouvernance :

Le bureau de la CDCG est formé du Président et de 11 Vice-Présidents qui ont en charge les commissions suivantes : Assainissement, Culture, Jeunesse & sports, Bâtiments & gens du voyage, Aménagement et Urbanisme, Eau potable, Finances, Affaires Sociales, Voirie & accessibilité SIG, Environnement-Energie et Mobilités, Economie-agriculture-tourisme & emplois.

Les Conseils Communautaires sont diffusés en direct sur la chaîne YouTube de la ville de Gien.

Economie :

Des mesures urgentes ont été prises par un fonds de soutien aux commerces (suite à la crise du COVID) pour permettre à 124 entreprises de se partager 184 500 €. Le Département a participé à hauteur de 50 %.

Une subvention de 150 000 € a été allouée à la rénovation du musée de la Faïencerie.

Certaines vitrines de magasins fermés ont été recouvertes de vitrophanie (autocollant destiné à être appliqué sur une vitrine et à être vu de l'extérieur) afin d'égayer les devantures et d'attirer l'œil d'éventuels repreneurs.

Aménagement :

Les Giennois ont diversement été éprouvés en 2020 par l'épidémie, cependant l'activité dans le domaine de l'urbanisme a progressé. Le nombre d'actes d'urbanisme déposés en 2020 est supérieur à celui de 2019 et au-dessus de la moyenne des 5 dernières années.

Communication :

La situation sanitaire a amené à ouvrir une page internet dédiée et à concevoir des visuels spécifiques régulièrement actualisés.

Services à la population :

Il a été créé de nouvelles propositions à la destination des jeunes et des familles : sorties familiales, événements au pied d'immeuble, ateliers créatifs, sorties d'adolescents, stage de danses urbaines, ateliers CM2, stage théâtre et vidéo, séances cinéma …

L'activité de portage de repas à domicile : cette activité a augmenté de 15 % entre 2019 et 2020. Afin de faire face aux risques sanitaires, les gestes barrières ont été renforcés.

Environnement :

En matière d'assainissement individuel, 116 contrôles périodiques ont été réalisés et 39 contrôles lors de la cession de biens. 13 demandes ont été instruites dans le cadre de nouvelles installations et 38 prestations d'entretien ont été effectuées.

Enfin la CDCG a poursuivi la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial transmis (PCAET) au Préfet et au Président de la Région Centre-Val de Loire le 21 décembre 2020.

Voirie :

Les dépenses de voirie sur le territoire du giennois s'élèvent à 1 878 556 €. Les réfections de la Route du Bouloy et de la Rue du Logeau rentrent dans ce budget.

Bâtiments et Gens du Voyage :

La CDCG est maître d'œuvre du futur site destiné aux Gens du Voyage, sur la RD940 au lieu dit « La Masure ». C'est une lourde charge financière pour le territoire qui a l'obligation de leur aménager une aire d'accueil. Il est nécessaire de trouver des solutions pour que les populations sédentaires et itinérantes cohabitent harmonieusement sur le bassin de vie. Le montant estimé de cette opération est de 1 327 162 €.

Finances :

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 s'élève à un excèdent de 3 646 504€. La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 221 868 €.

Le compte administratif 2020 du budget principal dégage un excédent global de 2 966 269 € y compris les restes à réaliser.

En ce qui concerne les « zones d'activité », le déficit cumulé s'élève à 1 893 831 € et correspond à des terrains sans activité.

Assainissement :

La CDCG peut octroyer une subvention pour la rénovation d'un assainissement individuel. Renseignement en Mairie.

Prix du Village Fleuri

L'été dernier, des délégués du Comité Départemental de Fleurissement et de la SHOL (Société d'Horticulture d'Orléans et Loiret) ont visité tous les villages qui ont été embellis grâce à l'opération « *Cœur de Village* » initiée par la CDCG et le Département. Les travaux concernant notre village ont été effectués en 2018/2019.

Le Moulinet sur Solin a été remarqué pour figurer dans le Palmarès Départemental 2021 et a obtenu le Panneau Départemental « CŒUR DE VILLAGE FLEURI DU LOIRET » par le Jury Départemental.

Un panneau a été apposé à chaque entrée de notre village.

Soyons fier de notre village et bravo à Philippe DESORMAIS qui a su entretenir ces embellissements !

La remise des Prix du Label 2021 de Fleurissement départemental a eu lieu le 23 novembre 2021 au Château de Chamerolles. A cette occasion, notre maire, Mme Christiane Lafaye, a reçu le panneau « Cœur de Village Fleuri du Loiret ». En cadeau, il a été offert à notre commune un arbre à planter (un Liquidambar). Cet arbre a été mis en jauge devant l'église en attendant de lui trouver un endroit approprié.

Brèves de conseil de 1926 à 1928

(tirées des archives municipales)

L'an dernier, dans notre n° 20 du Petit Moulinois, les brèves de conseils se sont arrêtées en 1925.

Les diverses informations permettent de penser que les jeunes du Moulinet ont payé un lourd tribu pendant la guerre de 1914-1918

Il reste beaucoup d'indigents, des veuves, des mutilés de guerre que la commune prend en charge.

S'ajoutent au budget les lourdes charges d'entretien des chemins. La commune en possède une grande longueur.

La cabine téléphonique se dote d'une gérante et d'un assistant.

Le cimetière est trop petit, le conseil décide de n'attribuer qu'une seule concession par famille.

En 1924, le conseil municipal est très favorable à l'avant-projet d'électrification des communes rurales du Loiret.

Une taxe sur les chiens est instaurée et bien d'autres vont suivre…

En 1920, le monument aux morts est inauguré au carrefour de la route de Langesse et Varennes (il sera déplacé devant la mairie en 2018, suite à l'aménagement du cœur de village et pour raison de sécurité).

Reprenons…

Année 1926

Le recensement sera effectué par le secrétaire de Mairie et sa femme. Ils seront rétribués pour cette tâche de la manière suivante : Monsieur Jacquet, le secrétaire de Mairie pour 250 francs et sa femme 50 francs..

Le chemin du Logeau est encore dégradé. Deux propriétaires se proposent de faire les réparations à raison de 4 journées de prestation chacun avec 1 cheval. Il s'agit de Messieurs Leniez et Gilbert, tous deux riverains. Ils toucheront 200 francs chacun. La commune de son côté achètera 1000 francs de sable et de chaux à Langesse à la carrière située au lieu-dit : Les Cailloutis. Ces frais sont un gros sacrifice pour la commune.

Le cantonnier, Monsieur Chenault Victor, sera augmenté selon sa demande à la condition qu'il veuille bien se conformer aux horaires des cantonniers départementaux !

L'horloge de l'école n'est pas réparable, la commune envisage l'achat d'une pendule.

Une allocation mensuelle s'ajoute aux autres : l'allocation aux assistés à domicile, révisable tous les 5 ans. Son montant est de 20 francs.

Le conseil du 18 novembre 1926 dresse et approuve les listes d'assistés : vieillards, femmes en couches, famille nombreuses, indigents…Les indigents pour l'hiver 1926/1927 recevront du pain fourni par les fonds du Bureau d'Assistance, à savoir 1 pain tous les 15 jours dans les plus mauvais mois de l'hiver…

Année 1927

Le conseil débat sur les dégâts des récoltes occasionnés par les lapins et décide d'en référer au Préfet pour qu'il insiste auprès de ces messieurs les chasseurs, afin d'obtenir des battus fréquentes « *pour détruire en masse ce gibier destructeur* ».

Monsieur Plancheron donne sa démission de fossoyeur ; il est remplacé par Monsieur Chenault Victor, le cantonnier, qui sera rémunéré pour cette tâche 200 francs par an.

Le conseil décide de faire couper, sur le chemin de St-Eloi, plusieurs arbustes se trouvant sur le chemin « *plutôt nuisibles à la circulation* ».

Au cours du conseil du 22 mai 1927,

Le Préfet promet un complément de subvention, comme il avait été demandé par les communes, pour leur participation à la construction du réseau départemental d'électrification. Le conseil de son côté vote une contribution de 2500 francs.

Les PTT changent la cabine téléphonique : coût de l'opération 315,33 francs.

Vote d'un budget supplémentaire de 25 francs pour la suppléante de la gérante de la cabine téléphonique.

Le conseil décide d'imposer Melle de Bellecour pour son automobile.

Il approuve les comptes du Bureau d'Assistance et dresse la liste des indigents devant bénéficier de bons de pain pour le 14 juillet.

Il faut aussi refaire les fossés du chemin vicinal du Bouloy.

Lors de la séance du 27 juin 1927, la liste des taxes va augmenter….

La loi du 13 août 1926 permet au conseil, à partir du 1er janvier 1927, de taxer les revenus nets des propriétés bâties et non bâties.

Souvenons-nous… de la taxe pour les chiens en 1921, le conseil municipal instaure de nouvelles taxes sur :

- Les instruments de musique (piano) 25 francs.
- Les chasses louées pour 3% du prix des loyers augmentés des charges.
- Les chasses gardées pour 2 francs par hectare de la superficie de la propriété.
- Les revenus des propriétés bâties pour 10% du prix du revenu net cadastral.
- Les propriétés non bâties pour 25% du taux de l'impôt….Et…

… Mademoiselle Geneviève de Bellecour, pour son automobile de 6 chevaux, ainsi que Monsieur Cousin Henri pour son cycle-car 5 chevaux.

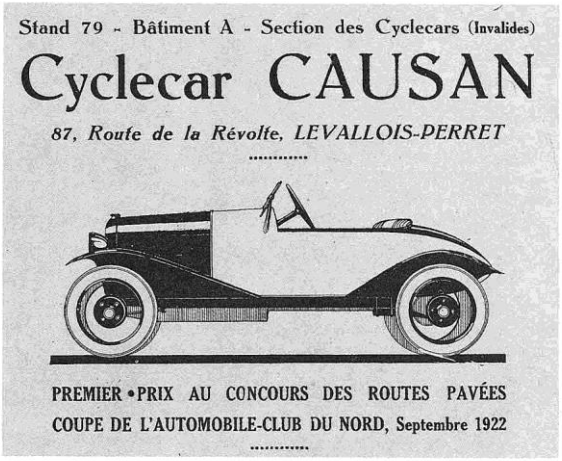

Type NN
RENAULT 1927

Le 24 juillet 1927,

Le conseil demande l'obtention d'une concession par l'état, avec déclaration d'utilité publique d'énergie électrique, aux services publics. Avis favorable du Préfet à la demande d'une concession.

En séance extraordinaire du 3 septembre 1927,

Le Maire Monsieur Bertrand, donne lecture de la circulaire du Préfet du 5 août 1927, faisant connaître les instructions du Ministre de l'Intérieur, visant à supprimer ou au moins réduire, le montant de la taxe sur les chasses louées et gardées.

Le conseil s'indigne.

« *Considérant que la loi du 13 août 1926, établissant des taxes au profit des communes, avait en vue de permettre aux Conseils municipaux d'équilibrer leur budget, le Conseil municipal décide de taxer les chasses louées et gardées, considérant qu'elles sont productives et ne frappent que le luxe et le plaisir* »...« *Le nouveau taux fixé pour les chasses gardées ne représentera qu'une faible partie des frais qui incombent aux propriétaires* ».

Le conseil, alors, « Proteste énergiquement » (sic) contre les instructions de Monsieur le Ministre de l'Intérieur semblant vouloir en supprimer, ou tout au moins, réduire le taux de la taxe.

« *En conséquence le Conseil demande que le décret du 11 décembre 1926 reste en vigueur » et maintient le taux fixé lors de ses délibérations du conseil du 26 juin 1927, et modifié lors de la séance du 24 juillet 1927 et approuvé par le Préfet les 13 et 18 juillet 1927 lors de l'institution de la taxe sur les chasses gardées et louées.*

Le conseil demande même que « les détenteurs du droit de chasse sur les grandes propriétés, qui ne se livrent qu'à des cultures en vue du repeuplement de gibiers, soient également taxés et que le Décret du 11 décembre 1926 reste en vigueur. »

Le 26 novembre 1927,

Le suppléant de la gérante du téléphone demande une augmentation. Le conseil refuse et décide qu'à partir du 1er janvier 1928, Madame Bertrand Renée ne sera plus rémunérée par la commune, mais que ses déplacements vers les écarts seront payés par les intéressés et habitués du téléphone, au prix fixé par l'administrateur des postes et conformément aux tarifs kilométriques.

Le conseil donne 200 francs à Mme Bertrand pour desservir les usagers du bourg, zone délimitée d'un côté par l'école et de l'autre la maison Tagot.

La liste des indigents, bénéficiaires d'un pain tous les 15 jours, s'élève à 9 noms dont 4 veuves.

Le conseil décide de faire enlever par les riverains des chemins ruraux, les épines qui *« empêchent la circulation* ».

Année 1928

Déclassement des routes départementales au profit de chemin de grande communication dans l'intérêt commun. Les frais de ces chemins ne seront plus désormais à la charge de la commune.

Réorganisation du service de protection médicale des enfants du 1er âge : le conseil demande qu'il soit assuré par moitié par le Docteur Demance et le Docteur Clergeau, médecins à Varennes.

Compte tenu du bon état de la situation financière de la commune, le budget additionnel de 1928 présente un excédent suffisant. Le conseil décide, à l'unanimité, de supprimer la taxe sur les propriétés non bâties en 1929.

La commune décide de prendre en charge les frais de séjour en sanatorium de Madame Caton, considérant que cette dame est veuve de guerre, dénuée de ressource et est un danger pour ses enfants.

Achat d'un lavabo pour les élèves et réfection d'un caniveau dans la cour de l'école, puis réparation et peinture de la porte de la mairie.

Lors de la séance du 15 août, le conseil :

- Approuve la liste supplémentaire des aides aux femmes en couches.
- 10 personnes sur la liste des indigents sont amenées à bénéficier des bons de pain.
- Maintien, malgré le décret du 20 mai 1928, le taux de 2 francs par hectare sur les chasses gardées et proteste énergiquement contre ce décret qui favorise les gros propriétaires de chasse au détriment des finances communales.

Compte rendu du conseil du 10 septembre 1928.

« *Malgré des énergiques protestations, le conseil se voit dans l'humiliante obligation matérielle de se soumettre au décret 20 mai 1928.*

Considérant que dans ces conditions il était absolument inutile pour le parlement de voter une loi dont l'application serait rendue inopérante de par la volonté de messieurs les chasseurs très intéressés, cela va de soi, de ne rien vouloir payer.

Considérant enfin qu'en raison de cette situation morale qui ne lui permet pas de compromettre les intérêts de la commune et des contribuables, il doit se courber.

Accepte mais contraint et forcé, parce que légalement il ne peut plus faire autrement, le taux de 0,75 francs par hectare fixé par arrêté du 20 mai 1928, tout en maintenant cependant et tout aussi énergiquement la délibération du 30 août 1928, espérant que l'autorité supérieure reconnaissant enfin le bien fondé des protestations de l'unanimité des conseils municipaux, reviendra sur sa décision première, plus équitable, plus conforme à la réalité.. ».

<u>Suzanne de Bellecour :</u>

Célibataire, elle vit avec son père Pierre, dans la propriété familiale dit du « Château du Solin ». Son père décédera en 1930 au château du Solin à 81 ans.

La famille Lejeune de Bellecour est originaire de l'Orléanais. Elle a fait fortune avec la culture du safran.

Certains de leurs parents ont longtemps été maire de Pithiviers, député ou sénateur.

La propriété dite « le Château du Solin » a été construite en 1906-1907.

Plus tard, en 1937, Le Moulinet sur Solin a failli célébrer un mariage presque royal entre le duc de Windsor et Wallis Simpson.

Le duc de Windsor régna 326 jours, sous le nom de George VIII. Il abdiqua en décembre 1936 pour épouser une américaine divorcée 2 fois, Wallis Simpson. Son frère le roi Georges VI était le père de l'actuelle reine d'Angleterre, Elisabeth II.

Le maire de l'époque, pressenti pour officialiser l'union, n'est autre que Monsieur Pierre Laveau, élu maire en 1935 et propriétaire du Château du Solin.

LA BATAILLE DES CHATELAINS

Le fameux château du « Moulinet » où devait être célébré le mariage du duc de Windsor

Façade du château du Moulinet

Sait-on que, jusqu'au dernier moment, sur les rives paisibles du Loiret, il y eut ce qu'on pourrait appeler : « la bataille des châteaux » ? Candé ou le Moulinet ?

Tel fut le grave problème que se posèrent les Altesses royales jusqu'à la veille de la cérémonie.

Néanmoins, l'affaire fut tenue secrète, mais peu s'en fallut qu'au dernier moment il n'y eut un brusque changement de décors !

Rien ne transpira à Candé, afin de ne pas troubler la charmante population, toute à la joie du grand événement !

Mais, avec son flegme impénétrable, M. Roggers, secrétaire particulier de l'ex-roi, avait les yeux fixés sur le fameux château du « Solin », commune du Moulinet, sur la route de Varennes... non loin d'Orléans.

Il y eut même un échange de lettres avec le maire, M. Laveau, qui, malgré le silence qu'il observe et les démentis qu'il donne, faillit bien célébrer la cérémonie de l'union royale !

Puis, brusquement, comme les ailes du moulin, les chances du « Moulinet » tournèrent... et Candé triompha !

On en ignore encore les causes.

Mais, dans le pays, où les « langues » se délient à la façon d'Esope

demanda impérieusement à son propriétaire, M. Laveau :

— Où sont les mitrailleuses? C'est bien là, le siège du complot ?

Abasourdi, le maire, qui ne comprenait rien, crut à une plaisanterie. Mais, gravement, « l'auxiliaire du procureur » lui annonça qu'il conspirait contre la République et que le château du Moulinet servait de dépôt d'armes !

M. Laveau, ancien combattant, qui fit bravement son devoir, comme l'attestent ses nombreuses décorations, partit d'un éclat de rire et dit au magistrat :

— *Mon dépôt d'armes !... Venez le voir ! Il consiste en une vieille mitrailleuse, achetée au marché à la ferraille !*

Une lettre anonyme avait déclenché l'appareil judiciaire, qui eut son épilogue devant le tribunal de Vierzon, au milieu d'un fou-rire général.

Sans doute, M. Roggers, informé de tout cela, ne voulut pas célébrer des amours princières dans un château où flottaient d'aussi terribles souvenirs. Connaissant d'autre part la mentalité marseillaise des reporters anglais, il voyait déjà, dans les gazettes de Londres, des manchettes énormes et sensationnelles :

« Le mariage du duc de Windsor dans le château des mitrailleuses », ou encore :

Transcription de l'article tiré du quotidien « L'Ami du peuple » du 5 juin 1937 :

LA BATAILLE DES CHATELAINS

Le fameux château du « Moulinet » où devait être célébré le mariage du duc de Windsor.

Sait-on que, jusqu'au dernier moment, sur les rives paisibles du Loiret, il y eut ce qu'on pourrait appeler « la bataille des châteaux » ? Candé ou le Moulinet ?

Tel fut le grave problème que se posèrent les altesses royales, jusqu'à la veille de la cérémonie.

Néanmoins l'affaire fut tenue secrète, mais peu s'en fallut qu'au dernier moment, il n'y eut un brusque changement de décors !

Rien ne transpira à Candé afin de ne pas troubler la charmante population, toute à la joie du grand événement !

Mais avec son flegme impénétrable, Monsieur Roggers, secrétaire particulier de l'ex-roi, avait les yeux fixés sur le fameux château du « Solin » sur la commune du Moulinet, sur la route de Varennes… non loin d'Orléans.

Il y eut même un échange de lettres avec le maire Monsieur Laveau, qui, malgré le silence qu'il observe et les démentis qu'il donne, faillit bien célébrer la cérémonie de l'union royale !

Puis brusquement comme les ailes des moulins, les chances du Moulinet tournèrent et… Candé triompha !

On en ignore encore les causes.

Mais dans le pays où les langues se délient à la façon d'Esope, (bonnes ou… mauvaises) on dit que Monsieur Roggers qui est un esprit très pacifique, aurait reculé au dernier moment devant une question tragique … Et bouffonne : la question des mitrailleuses !

Il y a deux ans en effet le château du « Moulinet » recevait la visite du commissaire de police qui demanda impérieusement à son propriétaire, Monsieur Laveau :

« Où sont les mitrailleuses? C'est bien là le siège du complot ! »

Abasourdi, le maire qui ne comprenait rien, crut à une plaisanterie. Mais gravement « l'auxiliaire du procureur » lui annonça qu'il complotait contre la République et que le château du Moulinet servait de dépôt d'armes.

Monsieur Laveau, ancien combattant qui fit bravement son devoir comme l'attestent ses nombreuses décorations, partit d'un éclat de rire et dit au magistrat :

« Mon dépôt d'armes ? … Venez le voir ! Il consiste en une vieille mitrailleuse achetée au marché de la ferraille ».

Une lettre anonyme avait déclenché l'appareil judiciaire qui eut son épilogue devant le tribunal de Vierzon, au milieu d'un fou rire général.

Sans doute Monsieur Roggers informé de tout cela, ne voulut pas célébrer des amours princières dans un château où flottaient d'aussi terribles souvenirs. Connaissant d'autre part la mentalité marseillaise des reporters anglais, il voyait déjà dans les gazettes de Londres des manchettes énormes et sensationnelles :

« Le mariage du duc de Windsor dans le château des mitraillettes »,

Ou encore :

« La cérémonie princière au château des conspirateurs ».

Et puis, a dû penser Monsieur Roggers, célébrer ce mariage d'un prince anglais aux portes d'Orléans, sur la route de Varennes serait trop cruel …

Deux noms, deux souvenirs qui rappellent des fuites royales… et non des apothéoses !

Le Moulinet attire les familles royales..... Après Louis VI le gros, Blanche de Castille, Charles IV….. L'ex-roi d'Angleterre !!!

Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet

L'Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin est heureuse de vous présenter le bilan des activités de l'année 2021 et le programme pour l'année 2022. L'AFLCE du Moulinet sur Solin créée le 3 juillet 2001, a pour but d'animer le village et de passer des bons moments tous ensemble.

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans la salle des fêtes de la Mairie le Samedi 13 Mars 2021 à 17h.
A cause de la situation sanitaire, l'AGO a eu lieu à huis clos. Etaient présents seuls les membres du Bureau Véronique Corbin (Présidente), Gaël Savrot (Trésorier titulaire), Federico Canova (Secrétaire titulaire). Etaient excusés et avaient donné un pouvoir : Sabrina Ladner (Secrétaire adjointe) et Julien Picard (Trésorier adjoint).

Etant donné la participation réduite à l'AG due à la situation sanitaire, seuls ont été votés le rapport moral, les comptes et le budget correspondant au programme 2021. Le mandat du Bureau est renouvelé d'office étant donné l'absence des autres membres de l'association.

Rapport Moral 2020 : La crise sanitaire a perturbé l'ensemble des activités. Tous les évènements ont été reportés sur 2021 en espérant que la situation sanitaire s'améliore.

Bilan des activités 2021 : La crise sanitaire ayant perturbé l'ensemble des activités, tous les évènements ont été reportés en 2022. Sauf le 1er Marché Gourmand du Moulinet du 7 novembre 2021 qui a bien eu lieu.

1er Marché Gourmand du Moulinet : Le Marché Gourmand du Moulinet a été une belle réussite, grâce à la participation de 15 exposants de produits locaux et des nombreux visiteurs. Les nombreux exposants ont présenté des spécialités locales, nous rappelant l'exceptionnelle variété de saveurs disponibles dans notre région.

La qualité des produits, la bonne humeur et le dynamisme de tous les participants ont été les clés de la réussite de cet évènement et la mise en avant de notre joli village. Nous avons reçu pleins de retours très positifs ; d'autres communes nous ont envié cette réussite !

Nous renouvellerons l'expérience l'année prochaine, avec encore plus de visibilité et de signalisation.

<u>Activités 2022 organisées par l'AFLCE</u>

(si compatible avec la situation sanitaire)

- **Fevrier :** 5 mars - AG de l'AFLCE dans la salle municipale
- **Avril :** 2 avril - concert Coco Briaval dans l'église du Moulinet
- **Mai** : 14 mai - Fêtes des voisins salle municipale (en collaboration avec la Mairie)
- **Juillet** 30 et 31 juillet - Comice agricole du Giennois (en collaboration avec la Mairie)
- **Septembre** 4 septembre - randonnée pédestre (en collaboration avec la Mairie)
- **Novembre** 6 novembre - 2ème marché d'Automne de produits gourmands
- **Décembre** 10 décembre - Noël au Moulinet

Brume du soir, Route du Bouloy…

N'oublions pas nos commerces et artisans moulinois :

Massila : « Les Petits Fruits Rouges » - 06 08 24 87 75

Alma Cake Design (Gâteaux d'exception, Biscuits décorés) www.almacakedesign.fr
Tél. 07 52 06 11 80 ou almacakedesign@gmail.com

Claude Gaume (chauffage, plomberie, électricité générale, domotique, climatisation) 02 38 94 58 66
12 rue du Moulinet 45290 Varennes Changy – claude.gaume@wanadoo.fr

Le Gîte du Solin (gîte pour 8 à 10 personnes) Chemin de la Plaine au Moulinet sur Solin
Tél. 06 80 71 87 29

Jules Vigeant (couvreur, plaquiste) 06 20 49 69 22, 13 rue du Logeau

Luc Rivet (menuiserie, ébénisterie) 06 19 75 09 31, 2 rue du Logeau

Anne-Sophie De Neve – *AnneSo*, Service de gestion, de conseil et de suivi des images pour les photographes et les entreprises. 07 49 07 68 42 – annesosgc@gmail.com – https://annesomarie.wixsite.com/website

Entreprise de travaux forestiers :
Thierry Letourneau, 8 Chemin de Saint-Eloi 06 10 74 81 27 – thierryletourneau@sfr.fr
Loïc Letourneau 06 11 87 89 69

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie de LE MOULINET SUR SOLIN

- Téléphone / répondeur : **02.38.96.10.10**
- e-mail :**mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**
- Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures
  le jeudi de 17 h à 19 heures

- Site internet **www.legiennois.fr** ➔ rubrique **Le Moulinet sur Solin**

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET : 02.38.87.71.64

Communauté des Communes Giennoises, 3 chemin de Monfort à Gien : **02.38.29.80.00**
Site internet **: WWW.legiennois.fr**

AGE-CLIC : Centre local d'informations et de coordination : 02.38.38.37.51
e-mail : **clicdugiennois@wanadoo.fr**

SOS Femmes Violences Conjugales : Tél. **3919**

Enfance en danger : Tél. **119**

Maison du Département du Loiret (Giennois) : affaires sanitaires, sociales (services publics)
10 rue Jean Mermoz 45500 Gien – **02.38.05.23.23**

ENEDIS (en cas de problème sur le réseau d'électricité) : 09.72.67.50.45

BUREAU de POSTE

*** à Varennes :** lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi-jeudi et samedi de 9h30 à 12h.
*** à Les Choux :** lundi mardi vendredi samedi de 8h30 à 11h45.
* **à Lorris** : lundi de 14h à 17h ; du mardi au vendredi 9h à 12h/14h à 17h ; samedi 9h à 12h.

POMPIERS : 18 SAMU : 15 POLICE-GENDARMERIE :17

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2022 ZONE B :

* HIVER **:** **du samedi 5 février au lundi 21 février**

* PRINTEMPS **:** **du samedi 9 avril au lundi 25 avril**

* ÉTÉ **:** **à partir du 7 juillet**

NOËL DANS LE VILLAGE...